

Réunion du 25 juin 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 68
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT), Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA (pouvoir à M. François MATEOS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Christine LABORDE), Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 13 : FESTIVAL « TERRASSES, EN SCENE ! » : CONVENTION ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET
L'ASSOCIATION « GUIT & GUITAR »**

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'organisation du festival « Terrasses en fête » en lui consacrant 5 000 € du budget primitif 2018 de la collectivité.

Ce projet répond à un besoin des habitants de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des touristes en matière d'animation des centres-villes et centres-bourgs.

Il se traduit par une programmation de concerts en terrasses des lieux de vie que sont les restaurants, cafés et salons de thé, sur la période estivale et sur la base d'un panel musical original et qualitatif.

L'objectif est de dynamiser les centres-villes et centres-bourgs, de développer la fréquentation des cafés et restaurants et de fédérer ces lieux de vie autour d'un projet commun.

Ce festival, aujourd'hui dénommé « Terrasses, en scène ! » est porté à la fois par les professionnels et par la collectivité. Pour la première année, il se tiendra dans 8 villes, soit 18 concerts dans 14 lieux différents.

Les cachets des artistes seront pris en charge pour une moitié par les professionnels et pour l'autre moitié par la communauté de communes, sur la base d'un plafond de 500 € par concert.

Pour 2018, première année de l'initiative, l'association locale « Guit & Guitar », spécialisée dans l'organisation de concerts, dont le siège social est situé 20 rue du Vieux Mont à Mont, sera partenaire de la communauté de communes.

A cet effet, la communauté de communes de Lacq-Orthez versera à cette association une subvention de 5 000 €. Une convention annuelle de partenariat et d'objectifs sera signée entre l'association et la collectivité pour définir les termes de la collaboration.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de partenariat et d'objectifs annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le versement de la subvention de 5 000 € à l'association « Guit & Guitar ».

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2018